

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 24 mars 2015 à 18h30 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/15.03/WG

Présents: VZF: Freddy HOSTE – Tomas CASSIMAN
FFBN: Billy WILLIAMS – Xavier SWERTVAEGHER
Wouter GEORGES, secrétaire général

1. Approbation PV réunion précédente CDWP 24.02.2015

Le procès-verbal est lu et approuvé.

2. Courrier:

- La Commission de Discipline a pris connaissance de la version définitive approuvée du Tableau des Sanctions Automatiques 2015-2016. Ce tableau adapté sera distribué et publié après la prochaine séance du Conseil d'Administration de sorte que toutes les parties concernées puissent prendre connaissance de ce document important avant le début de la prochaine saison de water-polo.

3. Examen rapports arbitres

3.1. Match 7502/U17 GZV - DM du 28/02/2015: rapport arbitre FONTAINE

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre W. FONTAINE.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **2 journées** pour le joueur **Louis DAELS (DM)** pour brutalité (coup de poing volontaire). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.2. Match 7801/U17 RBP - WZK du 01/03/2015: rapport arbitre TATON

(F. HOSTE a quitté la séance pendant la délibération).

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre C. TATON.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 journée** de toutes fonctions officielles pour le coach **Bob D'HEER (WZK)** pour carte rouge (violence verbale). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

Le club WZK a indiqué sur la feuille de match qu'il portera plainte, mais pour le moment le Secrétariat Général n'a pas encore reçu cette plainte officielle dont le délai réglementaire est déjà dépassé.

3.3. Match 7602/U17 GZV – LZC du 01/03/2015: rapport arbitre LAMONTAGNE

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre JF. LAMONTAGNE.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **2 journées** pour le joueur **Alexis BOONE (LZC)** pour brutalité (coup de pied volontaire). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.4. Match 2080/SH II TZK – RBP du 07/03/2015: rapport arbitre CELIE

Match 2280/SH II RES TZK – RBP du 07/03/2015 : rapport arbitre CELIE

La Commission de Discipline a pris connaissance des deux feuilles de match et des deux rapports de l'arbitre R. CELIE.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 journée** pour le joueur **Stéphan GUILLOT (RBP)** pour carte rouge (mauvaise conduite sur le banc). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 journée** pour le joueur **Louis NIELS (RBP)** pour mauvaise conduite et gestes envers l'arbitre. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.5. Match 3080/SH III ENL – WPW du 08/03/2015: rapport arbitre BOURGEOIS

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre D. BOURGEOIS.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 journée** pour le joueur **Maxime VERGNANI (ENL)** pour carte rouge (rouspétance et insulte à l'égard de l'arbitre). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la **carte rouge** pour le joueur **Thomas VERDOEST (WPW)** pour rouspétance continue et gestes insultants envers l'arbitre.

Sur base du rapport de l'arbitre et conformément au tableau des sanctions automatiques et vu la gravité des faits (botter dans divers matériaux, jeter une bouteille d'eau remplie vers l'arbitre, etc.) d'eau remplie, la Commission de Discipline a toutefois jugé après évaluation qu'il s'agit clairement d'une **brutalité**. Par conséquent le joueur concerné **Thomas VERDOEST (WPW)** est finalement suspendu pour **2 journées**.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 journée** pour le joueur **Steven PAUWELS (WPW)** pour carte rouge (rouspétances continues envers l'arbitre). Vu sa 1^{ère} récidive de carte rouge, le joueur concerné a été convoqué à la séance.

Est invité et présent à la séance: **Steven PAUWELS (joueur WPW)**, accompagné par Marc DEKETELE (président WPW).

Après avoir entendu S. PAUWELS, qui a donné des explications sur les circonstances relatives à sa carte rouge et son comportement;

la Commission de Discipline décide après délibération de suspendre le joueur **Steven PAUWELS (WPW)** pour **1 journée supplémentaire** vu sa 1^{ère} récidive de carte rouge, conformément au tableau des sanctions automatiques.

Frais: à charge de **WPW**.

Toutefois la Commission de Discipline se pose des sérieuses questions sur le fait que les joueurs exclus n'ont pas quitté la piscine mais qu'ils sont bien restés sur le banc pour continuer leurs rouspétances et violences verbales.

3.6. Match 1055/SL DM – KWK du 14/03/2015: rapport arbitre CELIE

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre R. CELIE.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 journée** de toutes fonctions officielles pour l'**assistant-coach Pavol DINZIK (DM)** pour carte rouge (rouspétance et mauvaise conduite). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.7. Match 7404/U17 A MZV – JESPO/AZSC du 14/03/2015: rapport arbitre VRIELINCK

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre S. VRIELINCK

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 journée** de toutes fonctions officielles pour le coach **Dirk SEGERS (JESPO/AZSC)** pour carte rouge (contestations continues des décisions arbitrales).

Vu sa 1^{ère} récidive de carte rouge, le coach concerné a été convoqué à la séance.

Est invité et excusé: **Dirk SEGERS (coach JESPO/AZSC)**

Après avoir pris connaissance de ses déclarations écrites relatives aux faits, la Commission de Discipline décide après délibération de suspendre le coach **Dirk SEGERS (JESPO/AZSC)** jusqu'à comparution volontaire.

Frais: à charge de **JESPO/AZSC**.

3.8. Match 2083/SH II HZS – MZV du 20/03/2015: rapport arbitre DE BOECK

La Commission de Discipline a pris connaissance du rapport de l'arbitre K. DE BOECK.

Dans l'attente de la réception de la feuille de match, la Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 journée** pour le joueur **Maarten DE BOLSTER (MZV)** pour multiples contestations des décisions arbitrales ainsi que la sanction automatique de **1 journée** de toutes fonctions officielles pour le coach **Luc VERHOEVEN (HZS)** pour carte rouge (contestation et mauvaise conduite). Pas de récidives = pas de suspensions supplémentaires.

4. Divers : néant

Le rapporteur, Wouter GEORGES, Secrétaire-général

Prochaine réunion Commission de Discipline Water-polo:
MARDI 28 AVRIL 2015 – 18h30 - BUREAU FEDERAL BRUXELLES